



dois je payer les honoraires d'avocat

Par **carl07**, le **13/11/2012** à **06:30**

Bonjour, mon fils mineur (13 ans) étant a la charge de sa mère ,est convoqué au tribunal pénal,un avocat a été commis d office car il est mineur ,mais mon ex compagne a préféré prendre son propre avocat s'en m'en informer,et me dis que je suis obligé de payer la moitié des honoraires ,suis je en droit de refuser?

Par **edith1034**, le **13/11/2012** à **07:55**

il s'agit de sauver votre fils d'une procédure pénale

pour tout savoir sur les relations avec les avocats

<http://www.fbis.net/recoursjuridiques.htm>

Par **carl07**, le **13/11/2012** à **12:42**

je comprend tout a fait,mais la n'est pas ma question,je ne demande pas a etre juger!!!

car cela n'empechera absolument pas mon fils d'etre defendu par l'avocat de mon ex compagne,car elle a largement les moyens de payer les honoraies,alors que moi pas du tout!!!!